

# REGLEMENT INTERNE A l'ASSOCIATION AUDI COLLECTOR'S

# I - PREAMBULE

L'association à pour but la préservation et la promotion du patrimoine des Audi anciennes comme défini dans les statuts.

# **II - REGLEMENT**

#### Admission/Exclusion

L'admission ou l'exclusion dans l'association est soumis à la décision des membres du bureau et des membres fondateurs.

## Organisation des groupes de travail

Les groupes de travail sont définis et mandatés par le bureau pour effectuer les missions qui leurs sont confiées. Chaque groupe de travail aura un représentant qui servira de relais avec le ou les membres du bureau chargés de suivre ce groupe.

## **Assurance**

L'association est assurée lors de l'organisation ou de la participation à des manifestations. Mais chaque membre de l'association doit être couvert par son assurance personnel (en particulier celle de son véhicule) lors des déplacements et manifestations auxquels il participera.

#### Paiement des cotisations

Le montant de la cotisation annuelle, payée par les membres actifs à la date anniversaire de leur inscription, est fixée par le conseil d'administration de l'association et ratifié par l'Assemblée générale. Pour les adhésions en cours d'année, la facturation est effectuée au prorata temporis mensuel.

Le non paiement de la cotisation entraîne de plein droit la radiation de l'adhérent de l'association

Le 1 Juin 2006 (version 2)

# Rappel du Montant des Cotisations

Les cotisations sont fixées annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Le paiement des cotisations ouvre droit à l'accès privatif sur le site web, à la participation aux différentes commissions, à la totalité de l'information générée par l'association et à toutes les manifestations organisées à destination de ses adhérents.

Ce droit, unique, est versé annuellement lors de l'adhésion à l'association ou son renouvellement et révisée annuellement si nécessaire.

- ◊ Tarification de l'Adhésion individuelle nouvelle : 35 € /an,
- ◊ Tarification du renouvellement de l'Adhésion individuelle : 25 € /an.

## Convocations et Ordres du Jour des Assemblées Générales

Les convocations sont faites au moins quinze jours à l'avance par lettres individuelles.

L'ordre du jour est dressé par le conseil d'Administration, il n'y est porté que les propositions émanant de lui et celles qui lui ont été communiquées, au moins un mois avant la réunion avec la signature du tiers au moins des membres de l'Association.

### Fonctionnement des Groupes de Travail

Chaque Groupe de travail se réunit afin de concilier les occupations professionnelles de chacun et le temps nécessaire pour travailler aux projets communs.

Ces réunions sont des séquences de travail au cours desquelles sont examinées les points d'intérêt des adhérents relatifs au sujet concerné.

Des groupes de travail sont constitués autour des thèmes choisis, afin d'assurer un bon fonctionnement de l'association

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu diffusé à l'ensemble des membres de la commission principalement par emails et/ou via le Site Internet. Une synthèse des travaux de l'association sera transmise par la suite à l'ensemble des adhérents.

# Ethique des adhérents

Tout adhérent est un représentant de l'association et doit en conséquence appliquer les règles du fondement de celle ci :

- Promouvoir et préserver le patrimoine des Audi anciennes.
- > Aider l'association ainsi que ses membres dans la mesure de ses possibilités et dans un esprit de camaraderie,
- Ne jamais dénigrer une personne, une association, ou leurs actions en utilisant les outils de communications du club,
- > Ne jamais utiliser les moyens de l'association à des fins strictement personnelles.

# Renseignement des adhérents

L'ensemble des informations fournies par les adhérents pourront être informatisées et respecteront les règles édictées par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). Ces informations ne seront utilisées que dans le cadre de l'association, par l'association elle même et ses membres.

#### Copyright sur photos et documents

Toute photo ou document fourni au Club et/ou publié sur les outils de communication appartenant ou mise à disposition du Club, par l'un de ses membres durant la période d'adhésion de ce membre au Club, ne sera pas soumis au Copyright et pourra être utilisé sans réserve et sans limite dans le temps, uniquement dans le cadre des activités du Club.